



Tuto administratif pour super parent-employeur !

Les assistants maternels agréées ne sont pas formés à l'administratif côté employeur. Mais nous pouvons vous aiguiller pour débuter les démarches.



Quelle est la différence entre nounou-top, pajemploi, pajemploi+, caf?

Nounou-top = Logiciel de GESTION du contrat. Nous faisons le contrat ensemble et selon la présence de votre enfant, nounou-top fournit les documents de fin de mois.

Pajemploi = URSSAF pour les particuliers employeurs. Chaque employés même à domicile doivent être déclaré. Cette démarche déclenchera les aides CAF.

Pajemploi+ = Service de paiement de Pajemploi. Il consiste en l'activant à ne plus avancer tout le salaire de votre assistant maternel. L'aide CMG (complément du mode de garde) n'est pas pour vous rémunéré vous mais votre employé.

CAF = Caisse d'allocations familiales. C'est le service qui fournit la CMG: complément du mode de garde.



Démarrer les démarches pour la première fois

Votre inscription à Pajemploi se fera sur le site de la caf (ou la MSA) en demandant l'aide CMG. Les délais sont importants ! Dès que vous avez pour projet d'engager un(e) assistant(e) maternel(le) faites la démarche de suite. Sur le site de la caf aller sur l'onglet prestations/les enfants/CMG et faites votre inscription. Vous recevrez vos identifiants Pajemploi ainsi que votre numéro PAJE qui sera à transmettre à votre assistant maternel. Vous pouvez ensuite ajouter votre assistant.



Mise en place de Pajemploi+

1 semaine avant la première déclaration, renseignez vos coordonnées bancaires et cliquez sur "activer le service".

Pour vérifier si vous l'avez bien activé, sur la page du service Pajemploi+ il doit y avoir une croix verte. Un mail va vous être envoyé pour confirmer l'accès à la déclaration avec le service.

RDV sur le site Cheznounouclaire.fr pour en savoir +